PREND ACTE
des différentes propositions d'orientations budgétaires 2005, avec constat de stabilité de la dette.

DECIDE
d'attribuer aux enfants de CM2 scolarisés à St Parres aux Tertres et admis en 6ème des dictionnaires qui seront remis à la fête des Ecoles.

AUTORISE
le Département de l'Aube à prendre possession des emprises de la Commune sises lieudit "Les Inglées" à compter du 1er janvier 2005 dans le cadre du projet de construction de la Rocade Sud - Est, en vue notamment de servir de voie d'accès pour la construction de l'ouvrage sur la Barse.

DONNE
autorisation pour que le Département puisse procéder aux opérations de défrichement nécessaires aux travaux de construction de la Rocade Sud - Est sur les parcelles communales.

DECIDE
la mise en place d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement péri et extra scolaire, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement pour l'année 2005 d'un montant de 32 000 € et désigne 3 représentants du Conseil Municipal au Comité de Pilotage Centre de Loisirs Sans Hébergement soit Madame Roselyne MALHERBE, Messieurs Jack HIRTZIG et Alain POITTEVIN.

ACCEPTE
la rétrocession à titre gratuit par le lotisseur Les Demeures du Tertre d'une parcelle de terre classée en emplacement réservé au P.O.S., Lotissement les Epinottes, de 759 m².

DECIDE
de réaliser les travaux d'aménagement du carrefour Rue de l'Egalité / RD 172 selon Avant Projet Sommaire estimé à 40 418,22 € T.T.C. par le Cabinet PHILIPPON et PRIVÉ et de SOLLICITER les soutiens financiers de l'Etat et du Conseil Général de l'Aube.

RETIENT
l'offre économiquement la plus avantageuse pour le renouvellement du contrat de restauration scolaire soit la Société API - Champagne Bourgogne de Bréviandes.

FIXE
les prix des repas du Restaurant Scolaire pour l'année 2005 à 3,49 € le prix du rèpas pour les enfants habitant la Commune et 4,54 € pour les enfants des Communes extérieures.

CHOISIT
le Cabinet ARCHI 3 pour l'étude d'aménagement du Cœur de Ville pour un montant de 26 712 €.

DECIDE
de supprimer la régie d'encaissement des produits financiers aux Etudes Surveillées et Garderies à compter du 1er janvier 2005. La facturation s'effectuera trimestriellement par l'émission d'un rôle.

RETIENT
la proposition GROUPAMA pour le renouvellement du contrat Assurances Communales soit pour les risques statutaires du personnel, les Bâtiments Communaux, les véhicules et la responsabilité civile pour un montant total de 30 874 €.

DECIDE
d'opter pour la proposition SICLI pour un montant estimatif de 1 800 € pour les équipements de sécurité de la salle Culturelle et Sociale.

ADOPTE
la décision modificative Budgétaire N°3 en Section d'Investissement de 37 700 €.

CREE
un programme d'aménagements paysagers et retient la proposition de la SARL LARBALETIER de Fontaine Les Grés pour un montant de 36 417,26 € dans le cadre de l'aménagement de la place de la Mairie.

RETIENT
en rapport sur table les prix pour les maisons décorées comme suit :

1er prix : **60 €**, 2ème prix : **45 €**, 3ème prix : **30 €**, 4ème prix : **15 €**,

et 8 € au-delà du 4ème prix, en soulignant le partenariat avec la Société JARDILAND pour cette opération de décorations de Noël.

INFORMATIONS DIVERSES
Madame ROTA explique que la remise officielle de la 1ère fleur Nationale a eu lieu à Châlons le Samedi 4 Décembre 2004. L'excellent travail des Services Techniques en matière de fleurissement est à souligner et le Conseil Municipal adresse toutes ses félicitations à l'ensemble des agents des Services Techniques.

Séance close à 20h15
Le Maire,
Colette ROTA

Le bus bouge !
Ligne 7 Saint-Parres-aux-Tertres ➤ Troyes
Un bus toutes les 15 mn en moyenne, du lundi au samedi
- Des bus dernier cri, équipés de rampes d'accès pour les voyageurs en fauteuil roulant et d'annonceurs sonores pour les personnes malvoyantes
- À Saint-Parres-aux-Tertres, tous les points d'arrêt sont équipés d'abribus

ZAP 26 Saint-Parres-aux-Tertres ➤ Eurêka
Une ligne sur mesure pour les scolaires
pour se rendre au Collège Eurêka de Pont-Sainte-Marie
Allô Station : 03 25 70 49 00
TCAT Le bus L'AUTOVILLE
CRÉATION SYNTHÈSE TROYES / 10-2004